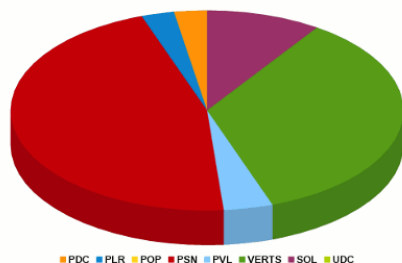


- Répartition des réponses: partis politiques

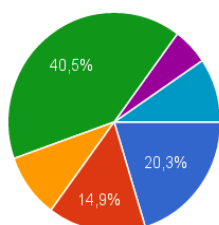
Parti



PDC - Parti Démocrate Chrétien	2	2.7 %
PLR - Les Libéraux-Radicaux	2	2.7 %
POP - Parti Ouvrier et Populaire	0	0 %
PSN - Parti socialiste neuchâtelois	34	45.9 %
PVL - Parti Vert'libéral	3	4.1 %
VERTS - Les Verts - Écologie et Liberté	26	35.1 %
SOL - Solidarités	7	9.5 %
UDC - Union démocratique du Centre	0	0 %

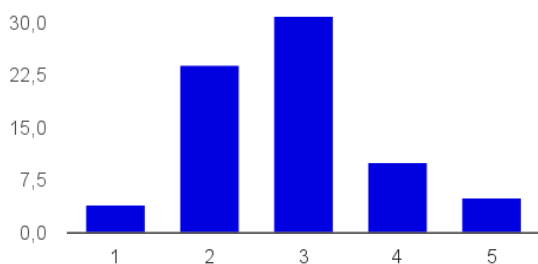
- Répartition des réponses: districts

District



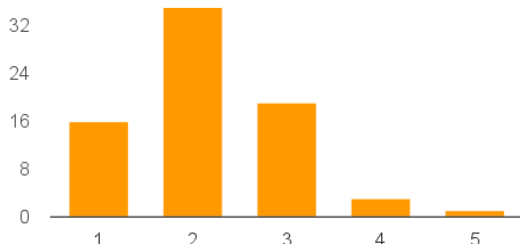
Boudry	15	20.3 %
La Chaux-de-Fonds	11	14.9 %
Le Locle	7	9.5 %
Neuchâtel	30	40.5 %
Val-de-Ruz	4	5.4 %
Val-de-Travers	7	9.5 %

1. Comment jugez-vous les conditions de travail du personnel de l'Etat de Neuchâtel en comparaison avec des entreprises de taille semblable du secteur privé (p.ex. Philip Morris, Swatch Group, les banques, les assurances, etc...)?



Défavorables : 1	4	5.4 %
2	24	32.4 %
3	31	41.9 %
4	10	13.5 %
Favorables : 5	5	6.8 %

2. Indépendamment des salaires, comment jugez-vous les conditions de travail des enseignants neuchâtelois en comparaison avec les cantons voisins?(effectifs, nombre de leçons par semaine, nombre de semaines de vacances)

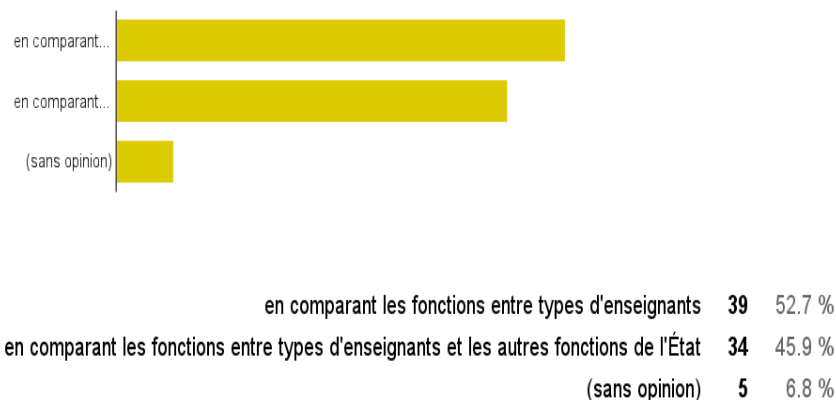


Défavorables : 1	16	21.6 %
2	35	47.3 %
3	19	25.7 %
4	3	4.1 %
Favorables : 5	1	1.4 %

3. **Considérez-vous normal que les conditions de travail (incluant le salaire) des enseignants neuchâtelois soient moins bonnes que celles de leurs collègues jurassiens ou bernois, issus du même institut de formation?**



4. **Une évaluation des fonctions de l'enseignement doit être conduite prochainement. Selon vous cette évaluation doit être réalisée...**



5. **Si l'occasion se présente, je participerai volontiers à une opération Portes Ouvertes dans une école du canton.**



6. **À l'école, la tâche de formation doit être prioritaire et bien plus importante que la tâche de sélection.**



7. **Je soutiens l'existence d'un plan d'études romand (avec quelques spécificités cantonales).**



8. Le travail en équipes pédagogiques est gage d'une meilleure qualité des prestations aux élèves. Un crédit en temps doit être accordé aux enseignants pour le rendre possible.



9. Dans le canton de Neuchâtel, les effectifs de classe et le taux d'encadrement (nombre d'élèves/enseignant; quotient tenant compte des groupes en petits effectifs) ne devraient pas être supérieurs à la moyenne suisse.



10. Dans l'organisation des horaires, s'il y a conflit, la priorité doit aller aux intérêts pédagogiques dès le cycle 2 (5^e année).



11. Le canton de Neuchâtel devrait offrir des conditions plus favorables à l'implantation d'écoles privées. Les familles qui y placent leurs enfants devraient bénéficier d'un chèque éducatif.



12. Le remplacement des filières de formation professionnelle en écoles ne doit en aucun cas être effectué avant de disposer d'une réelle alternative duale.

